



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

titularisation

Question écrite n° 50671

Texte de la question

Mme Edith Gueugneau attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la mise en œuvre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique. Interpellée sur son territoire sur la possibilité qu'offre l'article 41 de cette loi aux agents non titulaires inscrits sur une liste d'aptitude d'être nommé fonctionnaire stagiaire sur un poste qu'ils occupent. Si plusieurs décrets d'application de la loi sont parus, notamment le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012, le texte réglementaire relatif à l'article 41 de cette loi ne semble pas encore paru. Aussi elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur ces situations.

Données clés

Auteur : [Mme Edith Gueugneau](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50671

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1743

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)